

## Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-5-8-7

Séance du lundi 31 mai 2021

### SERVICE PUBLIC ALSACIEN, UN PROJET AU SERVICE DES ALSACIENS

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BERTRAND Rémi donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HEMEDINGER Yves donne procuration à LUTENBACHER Annick  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

**ABSENT :**

MATT Nicolas

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'avis de la Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative du 17 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les principes du Service Public Alsacien qui s'articule autour de trois valeurs socles :
  - la proximité par un accueil inconditionnel humain (travailleurs sociaux...) sur l'ensemble des lieux d'accueil de la Collectivité ;
  - l'efficacité par une rapidité d'exécution et la simplification du parcours de l'utilisateur ;
  - la citoyenneté par la restauration de la confiance entre les administrés et le service public.
- Se donne pour objectif de réformer l'action publique en mettant l'utilisateur au centre des démarches.
- Prend acte des premiers travaux déjà menés, approuve le projet de développement du Service Public Alsacien et la démarche qui le soutient ;
  1. en travaillant avec les élus et les équipes des territoires pour formuler des propositions concrètes de développement du Service Public Alsacien ;
  2. en construisant avec les DGA et directions thématiques des réponses pratiques aux enjeux de service public ;
  3. en associant les usagers et citoyens à la définition du Service Public Alsacien ;
  4. en définissant indicateurs de suivi et d'évaluation, garants de l'efficacité de la démarche.
- Donne mandat au Président pour mener les travaux et réflexion sur le sujet de façon partenariale (coconstruction : citoyens, partenaires, élus, administration).

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité